



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1780

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention pluriannuelle 2011-2013 avec le syndicat professionnel Syrobo pour l'organisation du salon de la robotique personnelle Inno-Robo à Lyon - Attribution d'une subvention pour la première édition du salon en mars 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégie économiques

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthelémy, Chabret (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010

Délibération n° 2010-1780

commission principale : développement économique

objet : **Convention pluriannuelle 2011-2013 avec le syndicat professionnel Syrobo pour l'organisation du salon de la robotique personnelle Inno-Robo à Lyon - Attribution d'une subvention pour la première édition du salon en mars 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégie économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon souhaite soutenir l'organisation des trois premières éditions à Lyon du salon européen de la robotique personnelle Inno-Robo. La première édition se déroulera à la Cité internationale, centre des Congrès de Lyon du 23 au 25 mars 2011.

La robotique personnelle, un secteur d'activité émergent

La robotique peut se distinguer par deux grands marchés aux niveaux de maturité différents.

Le premier est celui de la robotique industrielle classique, marché mature, qui regroupe les robots à vocation de production (les "bras manipulateurs"). Le deuxième marché, celui de la robotique personnelle, représente une activité émergente encore en phase exploratoire, avec des utilisations variées : robots de service, robots médicaux et d'assistance à la personne, robots éducatifs et de loisirs, etc. Ce dernier secteur semble être le plus porteur en termes d'innovations, d'emplois et de croissance économique dans les prochaines décennies.

La robotique personnelle nécessite la collaboration de plusieurs filières d'activité : technologies de l'information, microélectronique, mécanique, mécatronique, capteurs, plasturgie, design, etc. en lien avec les évolutions des modes de vie et les nouveaux usages.

Inno-Robo, le premier salon européen de la robotique personnelle

Il existe trois salons internationaux consacrés à la robotique personnelle et de services : au Japon, en Corée du sud et aux Etats-Unis, pays qui sont aujourd'hui à la pointe dans ce domaine.

Syrobo, le syndicat professionnel français de la robotique de services, souhaite organiser le salon professionnel européen de référence de la robotique personnelle, dont la première édition aura lieu à Lyon. Il a vocation ensuite à s'y installer de manière pérenne. En plus d'un espace d'expositions et de démonstrations de produits et services, le salon Inno-Robo proposera des conférences sur le thème de l'assistance à la personne.

Les enjeux pour la Communauté urbaine de Lyon

Le soutien de la Communauté urbaine à l'organisation du salon Inno-Robo répond à un double enjeu :

- il s'inscrit, d'une part, dans le cadre de la stratégie de la Communauté urbaine dédiée au tourisme d'affaires qui vise à implanter à Lyon des salons professionnels en lien avec les filières à fort potentiel de développement et générant des retombées économiques significatives pour le territoire,

- il s'inscrit, d'autre part, dans le cadre de la stratégie de développement économique et d'innovation de la métropole lyonnaise. Le territoire rhônalpin regroupe un tissu de pôles de recherche, clusters et entreprises des filières mécanique, microélectronique, mécatronique, capteurs, logiciels, loisirs numériques, etc. ainsi que des entreprises directement dédiées à des activités de robotique personnelle. Le salon Inno-Robo est un catalyseur pour sensibiliser, mobiliser et fédérer ces acteurs économiques autour du potentiel de développement de la robotique personnelle. Le pôle de compétitivité lyonnais Imaginove est ainsi mobilisé dans la préparation du salon Inno-Robo avec des actions à destination de ses adhérents.

Événement à fort potentiel de rayonnement, il représente également l'opportunité de valoriser la dynamique d'innovation de l'agglomération lyonnaise et son anticipation des secteurs industriels de demain.

Soutien de la Communauté urbaine de Lyon

Afin de permettre un ancrage durable de l'événement sur l'agglomération lyonnaise, la Communauté urbaine de Lyon souhaite apporter son soutien au syndicat Syrobo pour l'organisation des trois premières éditions du salon Inno-Robot. Dans ce cadre, une subvention sera votée annuellement par le conseil de Communauté. Le syndicat Syrobo s'emploiera à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour concrétiser l'installation pérenne de son événement sur le territoire. Ces actions seront évaluées annuellement et conjointement avec la Communauté urbaine.

Il est proposé d'attribuer au syndicat Syrobo une subvention de 40 000 € pour soutenir l'organisation de la première édition du salon Inno-robo en mars 2011. La Communauté urbaine propose, en outre, de co-organiser une soirée de gala dans les salons de l'Hôtel de Ville de Lyon, lui garantissant une pleine visibilité lors de cet événement. L'organisation de cette soirée est valorisée à hauteur de 8 000 €.

Il est à noter que le salon Inno-Robo est éligible pour bénéficier d'un programme d'appui spécifique à la création de salons professionnels à fort potentiel de développement. Piloté par le Bureau des Congrès et Salons du Grand Lyon, ce programme comprend la prise en charge à hauteur de 40 000 € de prestations telles que les actions de communication, déplacements et hébergements des grands donneurs d'ordres. Le Centre des Congrès de Lyon est également partenaire de ce programme.

Budget et plan de financement prévisionnel du Salon Inno-Robo Lyon en 2011

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
Locations des espaces	71 400	Contribution des exposants, visiteurs congressistes	193 600
Aménagement - logistique - services - restauration	153 200	Contribution des partenaires privés	80 000
Voyage et hébergement des conférenciers	36 000	Contributions Communauté urbaine de Lyon	40 000 (subvention) 8 000 (prestation)
Personnel, frais de fonctionnement	45 000	Subvention Région	32 000
Promotion et communication	80 000	Contribution du Bureau des Congrès et des Salons de l'Office du tourisme du Grand Lyon	40 000
Soirée de gala	8 000		
Total	393 600	Total	393 600

L'évaluation du syndicat Syrobo pour l'organisation de la première édition du salon Inno-Robo portera sur :

- la participation au salon : les objectifs fixés sont de 60 exposants, 1 000 visiteurs et 450 participants aux conférences,
- la mobilisation des entreprises de l'agglomération lyonnaise et de la région Rhône-Alpes : une centaine d'entreprises participantes,
- les retombées presse et télévision au niveau national pour le salon ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit du syndicat professionnel Syrobo pour le soutien à l'organisation de la première édition du salon Inno-Robo à Lyon du 23 au 25 mars 2011,

b) - le principe de co-organisation par la Communauté urbaine de Lyon d'une soirée de gala valorisée à hauteur de 8 000 €,

c) - la convention de subvention pluriannuelle 2011-2013 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le syndicat Syrobo définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les dépenses** seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 2080.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.